

ENGAGEMENT

AUTONOMIE

□

□

Vivons nos valeurs

Bienveillance

COMMUNAUTÉ

Service de garde en milieu scolaire

École alternative des Cheminots

514-380-8899 poste

4199 Guide d'information

2025-2026

patricia.lemieux@cssdgs.gouv.qc.ca

Service de garde de l'école alternative des Cheminots

Bienvenue

Bonjour chers parents,

Ce document a pour but de vous guider tout au long de la prochaine année.

Votre équipe d'éducateurs est qualifiée, expérimentée et toujours à la recherche de moyens pour soutenir vos enfants dans leur développement global. Ils s'engagent à faire vivre les valeurs du milieu dans leur parole et dans leur geste.

Notre programme d'activités est en lien direct avec le projet éducatif de l'école. Les valeurs y sont vécues à tous les jours dans chacune de nos activités. Ces dernières sont planifiées, réfléchies pour répondre à chacun des différents besoins des enfants.

Notre planification est faite en collaboration avec les enfants. Avec leurs idées, souhaits, intérêts et besoins, nous organisons les semaines à venir.

Nous offrons un encadrement sécuritaire pour vos enfants. Tous les éducateurs sont formés en premiers soins et ils amènent vos enfants à prendre conscience des bons choix à faire pour être en sécurité et avoir conscience de l'autre.

Ensemble, l'équipe-école contribue à faire du milieu de vie de vos enfants, un endroit agréable où ils pourront grandir en vivant nos valeurs.

Merci de votre collaboration!

Patricia Lemieux, technicienne SDG

Table des matières

<i>Valeurs, mandats et objectifs</i>	<i>4</i>
<i>Horaire-ouverture et fermeture</i>	<i>4</i>
<i>Admissibilité et inscription</i>	<i>5</i>
<i>Arrivées et départs</i>	<i>5</i>
<i>Autorisation de départ</i>	<i>6</i>
<i>Retard</i>	<i>6</i>
<i>Autres points</i>	<i>6</i>
<i>Tempête</i>	<i>7</i>
<i>Sécurité</i>	<i>7</i>
<i>Administration de médicament</i>	<i>8</i>
<i>Comité de parents consultatifs</i>	<i>8</i>
<i>Journées pédagogiques</i>	<i>8</i>
<i>Informations financières</i>	<i>Annexe</i>
<i>Grilles de tarification</i>	<i>Annexe</i>

1- Valeurs, mandats et objectifs

Dans le respect de la politique, les services de garde jouent à la fois un rôle éducatif, social et préventif. Ils doivent faire partie intégrante de l'école, de leur mode de fonctionnement, de ses ressources et des valeurs dans son programme éducatif.

Dans le cadre de sa mission, le Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries valorise l'entraide, l'écoute, l'ouverture, l'engagement, l'autonomie, la cohérence et le sens du développement dans ses services de garde.

Les objectifs des services de garde :

- Assurer la santé, la sécurité et le bien-être général des élèves.*
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école par son programme éducatif.*
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs pour développer les 5 aspects du développement de l'enfant (socioaffectif, moral, cognitif et psychomoteur).*
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires.*

2- Horaire-ouverture et fermeture

Ouverture : vendredi 27 août 2025

Fermeture : 23 juin 2026

Horaire jours de classe :

6h30 à 8h00

11h30 à 12h45

15h05 à 18h

Journées pédagogiques

6h30 à 18h

IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT

**Le service de garde est fermé lors des journées
fériées.**

Horaire d'une journée type : voir programme d'activités

3- Admissibilité et inscription

TOUS les enfants qui fréquentent l'école alternative des Cheminots ont le droit de fréquenter le service de garde.

La période d'inscription a lieu en même temps que l'inscription à l'école, soit au début de février.

À tout moment, un parent peut inscrire son enfant au service de garde en cours d'année en communiquant avec la technicienne.

Un formulaire doit être complété chaque année. Pour les parents qui sont en garde partagée, les deux parents doivent obligatoirement signer le contrat d'inscription.

4- Arrivées et départs :

Il est primordial qu'à votre arrivée et à votre départ, vous inscrviez l'heure dans le cahier prévu à cet effet, dans le corridor du SDG.

À l'arrivée :

- Vous devez descendre de votre véhicule

- Vous devez saluer l'éducateur qui se trouve dans le local d'accueil du service de garde.*
- Vous devez lui signaler l'arrivée de votre enfant.*

Au départ :

- Vous devez avoir votre cocarde en tout temps.

- Vous devez saluer l'éducateur qui se trouve dans le local d'accueil du service de garde.*
- Vous regardez la feuille de présence du groupe de votre enfant pour prendre connaissance du choix de votre enfant.*
- Vous vous rendez dans le local de l'activité de votre enfant pour aller le chercher.*
- Vous devez monter à l'étage avec lui pour aller récupérer ses choses à son casier.*

*Vous devez, **en tout temps**, entrer et sortir par la porte du SDG (extrémité gauche de l'école).*

Vous devez demander à vos enfants de vous attendre avant de sortir.

Nous vous demandons de ne pas rester dans l'entrée du SDG quand vous venez chercher vos enfants. Il est important de vous déplacer vers les classes de maternelle pour jaser avec les autres parents. (Évite la cohue)

AUTORISATION DE DÉPART:

- *Que ce soit avec un autre parent, à vélo ou à pied, **VOUS DEVEZ** nous avertir, idéalement, avec un mot qui **INCLUT** la date concernée.*
- *Lorsqu'une personne se présente pour la 1^{re} fois, veuillez l'aviser que nous lui demanderons de s'identifier.*
- *Nous n'autoriserons pas les enfants à communiquer avec vous pour organiser un départ, la journée même. Ils doivent s'organiser d'avance.*

5- Retard:

Tel que mentionné dans le volet financier (annexe), un montant de 15\$ par 15 minutes de retard vous sera facturé.

6- Autres points :

- *Les activités extérieures sont à l'horaire **TOUS** les jours. Votre enfant doit pouvoir y participer. Il est important de lui fournir les vêtements adéquats pour la température.*
- *Tant qu'il y a de la neige, les bottes sont de mises pour **TOUS** les enfants.*

- *Jeux de la maison : Nous vous demandons de les garder à la maison pour éviter les pertes et les vols. Nous n'interviendrons pas si ça arrive.*
- *Ustensiles et condiments : Le service de garde ne fournit pas de condiments pour les repas de votre enfant. Assurez-vous qu'il ait en sa possession les ustensiles nécessaire pour manger .*
- *Lorsque vous arrivez au SDG, vous devez quitter avec votre enfant même s'ils vous demandent de revenir plus tard, **TOUS** vos enfants. Le ratio 1/20 doit être respecté pour assurer la sécurité des enfants.*

7- Tempête :

Lorsque le service de transport du centre de service scolaire décide de fermer l'école à cause d'une tempête ou tout autre motif, le service de garde est également fermé. Vous pourrez trouver l'information en appelant au 514-380-8899. Le message d'accueil vous le mentionnera ou sur le site de la commission scolaire : www.cssdgs.gouv.qc.ca . Vous pouvez aussi écouter l'émission Salut, Bonjour!

8- Sécurité :

- *Au service de garde, l'enfant est en sécurité. Tous les membres de l'équipe sont formés en 1ers soins. En cas de besoin, les membres de l'équipe communiquent avec les parents aux numéros fournis lors de l'inscription. **ATTENTION!!!** Si ces numéros changent, il est de votre responsabilité d'en informer le SDG et le secrétariat immédiatement.*
- *Si votre enfant présente des symptômes de maladies (fièvre élevée, vomissement, etc.), nous vous demandons de le garder à la maison. Il ne sera pas fonctionnel et nous vous contacterons pour venir le chercher.*

- *En cas de blessures, l'éducateur administre les 1^{ers} soins et prendra les dispositions nécessaires pour assurer la santé de l'enfant. (Parents, ambulance, etc. selon le cas).*

9- *Administration de médicaments :*

En conformité avec la loi 90, le législateur spécifie que ce sont uniquement les médicaments prescrits qui peuvent être administrés à l'école.

Donc, si votre enfant a besoin de recevoir un médicament prescrit, nous devons avoir le libellé de la pharmacie, le contenant original et votre autorisation signée pour pouvoir l'administrer.

Si votre enfant a une allergie quelconque, il est primordial que nous en soyons informés. Dans l'idéal, votre enfant portera son épipen à la ceinture.

10- *Comité de parents consultatifs :*

Le conseil d'établissement peut former un comité de parents pour le service de garde. Ce comité est composé de la technicienne du service de garde, de 3 à 5 parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service.

Ce comité peut faire des recommandations à la direction d'école, au conseil d'établissement et au Centre de Service Scolaire sur tous les aspects de la vie des jeunes du service de garde.

12- *Journées pédagogiques :*

Les journées pédagogiques sont offertes aux enfants selon le calendrier scolaire et selon l'autofinancement de ces dernières.

Nous devons avoir 40 enfants présents lors de ces journées pour en confirmer l'ouverture.

Vous devez inscrire vos enfants sur la feuille prévue à cet effet dans le corridor d'accueil du SDG

L'information concernant le déroulement de la journée vous est envoyée par courriel.

Vous avez les choix suivants :

- *Mon enfant participera à la sortie*
- *Mon enfant restera à l'école*
- *Mon enfant restera à la maison avec moi.*

Vous avez 10 jours ouvrables avant la journée pédagogique pour annuler l'inscription sans frais.